FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60038

HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2018-10-02 **Date de révision** 2023-10-11 **Version** 5

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press
Référence 008R13256

UFI W220-Q0YG-H00F-JMAX

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG/SA
Sägereistrasse 29
Glattbrugg, 8152
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter
Personne à contacter Christoph Schwiezer
Téléphone 043 / 305 12 12
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence
Symbole(s)

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
P351 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P313 - Consulter un médecin

UFI W220-Q0YG-H00F-JMAX

Étiquetage CE
EUH208 - Contient (1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS 2634-33-5). Peut produire une réaction allergique

2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Propane-1,2-diol	15-35	57-55-6	200-338-0	--	--	--
1,2-Hexanediol	5-15	6920-22-5	230-029-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Noir de carbone	1-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Triéthanolamine	<1	102-71-6	203-049-8	--	--	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 (oral) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16
Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste

Inhalation Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau, Consulter un médecin si nécessaire, NE PAS faire vomir

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Peut provoquer une irritation

Peau Peut provoquer une irritation

Inhalation Aucun effet connu, Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Ingestion L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

Effets chroniques

Toxicité chronique En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
Irritation oculaire
Irritation cutanée

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Notes au médecin Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier

Produits de combustion dangereux
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable

Point d'éclair > 100 °C / > 212 °F

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques
Voir Section 13 pour plus d'informations

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Mettre en place une ventilation adaptée, Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Ne pas ingérer

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d' encre

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m³	
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de protection
Protection des mains	Gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.
Dangers thermiques	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	**Odeur**	Léger/légère
État physique	Liquide	**Couleur**	Noir
pH	7-9.5		

Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F
Point de fusion / congélation	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)
Point de ramollissement	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Dispersible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	5-7 mPa.s @ 25 ◦ C
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Informations sur le produit .

Irritation Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire
DL50 par voie orale Indéterminé(e)(s)
DL50, voie cutanée Indéterminé(e)(s)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Propane-1,2-diol	20 g/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	
Noir de carbone	15400 mg/kg (Rat)	3 g/kg (Rabbit)	
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Cancérogénicité Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Noir de carbone	2B

Autres informations Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. No processo de fazer este produto, a

pequena quantidade de negro de carbono é disperso num líquido e não é expresso como "livre" negro de fumo. Portanto, esta classificação não se aplica a este produto.

Autres effets toxiques

Sensibilisation	Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Effets sur certains organes cibles	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts
Éliminer conformément aux réglementations locales

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 08 03 13

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2018-10-02
Date de révision 2023-10-11
Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 5, 8
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Propane-1,2-diol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} TWA 150 ppm TWA 474 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} TWA 150 ppm TWA 470 mg/m ^{3} STEL 1410 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} STEL 450 ppm			
Noir de carbone	STEL 7 mg/m ^{3} TWA 3.5 mg/m ^{3}	TWA 3 mg/m ^{3} STEL 15 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3}		
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m ^{3} STEL 15 mg/m ^{3}		AGW 1 mg/m ^{3}	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Noir de carbone	TWA 3 mg/m ^{3}				TWA 2.0 mg/m ^{3}
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ^{3}	SS-C** TWA 5 mg/m ^{3} STEL 5 mg/m ^{3}	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ^{3} TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m ^{3}		TWA 5 mg/m ^{3} Ceiling 10 mg/m ^{3} S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3} C(A4)		TWA 3.5 mg/m ^{3} STEL 7 mg/m ^{3}	
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3}			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Propane-1,2-diol	TWA 100 mg/m ^{3}				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m ^{3} STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m ^{3}
Noir de carbone	TWA 4 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3}	TLV 3 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3} STEL 7 mg/m ^{3}	TWA 3.5 mg/m ^{3} STEL 7 mg/m ^{3}
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m ^{3}	TLV 5 mg/m ^{3} TLV 0.8 ppm	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3}

FDS n° : F-60038

HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2018-10-02 **Date de révision** 2023-10-11 **Version** 5

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
			Indicative STEL 10 mg/m³ Indicative STEL 1.6 ppm A*		

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.